



## CALCUL DES COTISATIONS

- Prendre votre cumul annuel imposable sur votre bulletin de paie de décembre 2015 (CAI)
- Diviser le chiffre par 12 (ou le nombre de mois travaillés dans l'année).
- Multiplier par 0,75% (pour un salaire moyen jusqu'à 1700€ net mensuel, ou par 0,80 % au-dessus de 1700€).

Cela donne le montant de votre cotisation mensuelle.

**Formule :**

**CAI : divisé par 12 ou mois; multiplié par 0,75 ou 0,80 et divisé par 100**

Pour mémoire, 66% des cotisations versées dans une année sont déductibles de vos impôts. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt (le Trésor Public rembourse 66% de ses cotisations à l'adhérent).